



Novembre 2017



[www.roke-lez-beaupre.fr](http://www.roke-lez-beaupre.fr)

# ROCHE INFOS

*Bulletin d'information*

*Municipalité de Roche-Lez-Beaupré*



**Horaires d'ouverture  
du secrétariat de mairie :  
du lundi au vendredi de 14h à 18h  
et le samedi de 9h à 12h**

## Mot du Maire

*Chers Rochoises et Rochois,*

Nous profitons de l'été indien idéal pour réaliser nos derniers travaux de voirie engagés cette année.

Après de longues négociations et à la satisfaction des riverains, les travaux de l'impasse des champs sont terminés. Espérons que cette réalisation sera bénéfique et appréciée par ses riverains.

Les abords de la salle Jouffroy d'Abbans avaient besoins d'un sérieux aménagement et un entretien s'imposait ; c'est chose faite. L'utilisation de ce site devrait être beaucoup plus agréable.

Les réformes liées à l'application de la Loi NOTRe ont imposé des transferts de compétences à l'intercommunalité (CAGB) :

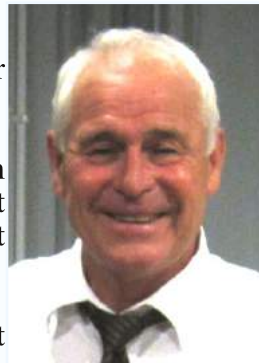
- 1er janvier 2017 : transfert des zones d'activités ;
- 1er janvier 2018 : transfert du PLU qui deviendra intercommunal ;
- 1er janvier 2018 : transfert de l'eau et de l'assainissement ;
- 1er juillet 2019 : si la CAGB veut passer en communauté urbaine, nous devons également lui transférer la gestion des voiries.

Comme vous pouvez le constater, les Communes perdent progressivement leur rôle au profit de l'intercommunalité.

Notre Commune a fait une demande auprès de la préfecture pour être équipée d'un dispositif pour réaliser les cartes d'identité et les passeports directement dans notre mairie. Nous attendons toujours cette décision.

Comme chaque année à même époque, je vous donne rendez-vous, accompagné de vos enfants, à la cérémonie commémorative du 11 novembre.

*Le Maire,  
Jacques KRIEGER*



## Dates à retenir

- Mardi 31 octobre : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h
- Samedi 11 novembre : **cérémonie du 11 novembre**, 12h au Monument aux morts

# Recensement de la population



RECENSEMENT  
DE LA  
POPULATION

En 2018, la commune de Rochelez-Beaupré sera concernée par le recensement de sa population.

## 1. Le recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations

sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

## 2. Concrètement comment ça se passe ?

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous en vous offrant deux possibilités :

- vous faire recenser en répondant au *questionnaire papier* que l'agent recenseur devra venir récupérer à votre domicile lors d'un second passage

ou

- vous faire recenser *en ligne sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)*. Le recenseur vous laissera alors la marche à suivre et en quelques clics depuis chez vous, vous serez recensé.

### Le recensement par internet, c'est plus pratique !

#### Plus rapide

Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec votre agent recenseur pour le retour des documents.

#### Plus simple

Vous êtes guidé tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses.

#### Plus écologique

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.



# Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie de commémoration du 11 novembre :

**Rendez-vous à 11h50 devant les écoles  
12h00 arrivée au Monument aux morts**

Les enfants avec leurs enseignants chanteront la Marseillaise.

A l'issue de la cérémonie, retour à la salle Lumière pour un vin d'honneur offert par la Municipalité, accompagné d'un buffet réservé aux enfants.



## Quand l'église de Roche était un refuge

Jean Girard cite dans son opuscule "Regards sur Roche-lez-Beaupré" cette anecdote rabelaisienne, survenue en 1722.

Deux magnins [artisans ambulants] s'arrêtant au domicile des Barbe à Novillars, sont fraîchement accueillis pour avoir mal châtré un verrat qui a crevé depuis leur dernier passage. Une dispute s'ensuit. On en vient aux mains, la population du village (à peine plus de deux dizaines d'habitants) excitée, poursuit à travers champs les deux magnins, jusqu'à Roche. Ceux-ci, affolés, ne trouvent leur salut qu'en se réfugiant dans la nef de l'église, au milieu d'un office!



*Le choeur de l'église en 1937*

**La souscription publique pour la rénovation extérieure de l'église se poursuit. Nous rappelons que tout don fait à la Fondation du Patrimoine est déductible pour 60% de son montant.**

**Des bons de souscription sont disponibles au secrétariat de mairie ; vous avez aussi la possibilité d'effectuer votre don via internet à l'adresse suivante : [www.fondation-patrimoine.org/51441](http://www.fondation-patrimoine.org/51441)**

# Nouveauté administrative : le PACS

Créer en 1999, le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

**Attention, à partir du 1er novembre 2017, le Pacs se conclura en mairie.**

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixé par son pays) ;
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions) ;
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés ;
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.



Le Pacs est interdit, et il ne peut pas y avoir de dispense :

- entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant...),
- entre frères, entre sœurs, et entre frère et sœur,
- entre demi-frères, entre demi-sœurs, et entre demi-frère et demi-sœur,
- entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...).

En revanche, rien n'empêche des cousin(e)s germains de conclure un Pacs.

**A partir du 1er novembre 2017, pour conclure un Pacs, il faudra vous rendre à la mairie de votre domicile, et non plus au tribunal, avec les pièces suivantes :**

- une convention de Pacs (**cerfa n°15726\*01**) ;
- une déclaration conjointe d'un Pacs et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (**cerfa n°15725\*01**) ;
- une copie intégrale ou extrait avec filiation de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- une copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité.



# Roche : village respect

## Bruits

Les horaires autorisés pour engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse ...) sont du lundi au vendredi 8h30-12h et 14h-19h, le samedi 9h-12h et 15h-19h et le dimanche et jours fériés 10h-12h.

Se retrouver entre amis le soir, c'est permis ! Mais ne gêchez pas la fête en gênant le voisinage et prévenez-le de la soirée annoncée !



## Feux

Il est interdit de brûler dans son jardin des déchets sur toute la commune ; ils doivent être déposés en déchetterie.

## Déchets

Le dépôt sauvage de quelque nature que se soit est interdit sur le territoire de la commune aussi bien sur le domaine public que sur les terrains privés.

## Chiens

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. La Commune peut le remettre au refuge SPA.

Et merci de veiller à procéder au ramassage des déjections que votre animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, les espaces verts et les espaces de jeux ; plusieurs dévidoirs de sac-à-crottes sont à votre disposition dans la commune.



## Propreté

Dans le village, dans la forêt... chacun est invité à garder propre les rues, les espaces verts, les aires de jeux ... Des poubelles sont installées à cet effet. Gardons notre village propre et fleuri !

## Sécurité

Les plantations bordant les voies publiques ne doivent pas gêner la circulation des véhicules et des piétons, les panneaux et l'éclairage public. Les riverains ont l'obligation de procéder régulièrement à la taille de leurs haies et autres arbres surplombant ou débordant sur le domaine public. Egalement, ne pas oublier de balayer les feuilles mortes le long de votre propriété.

Le stationnement et l'arrêt, même de courte durée, sur le trottoir est interdit sauf sur les emplacements délimités. Pensez aux piétons, aux enfants, aux passages de poussettes, de landaux et aux déplacement des personnes handicapées.



## Urbanisme : la déclaration préalable de travaux

**La déclaration préalable de travaux donne le droit de construire un bâtiment jusqu'à 20m<sup>2</sup>, d'agrandir jusqu'à 40 m<sup>2</sup> ou de modifier un bâtiment existant.**

Le propriétaire doit remplir un formulaire de déclaration préalable de travaux :

- cerfa 13703 : pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement ;
- cerfa 13404 : pour constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis.



**Le dossier complet doit être déposé en mairie en 3 exemplaires :**

- le cerfa dûment complété ;
- un plan de situation ;
- un plan de masse ;
- un graphique (ou photo) côté des travaux.

**La déclaration préalable est obligatoire pour les travaux suivants :**

- création d'une surface de plancher de moins de 20 m<sup>2</sup> ;
- agrandissement d'un bâtiment existant jusqu'à 40 m<sup>2</sup> ;
- modification d'une construction existante (pose de fenêtre de toit, aménagement de combles...) ;
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement de volets, changement de porte d'entrée ou de garage...) ;
- ravalement de façades, peinture ;
- aménagement d'une piscine.

## CCAS : Bilan de l'Opération Brioches

Cette année, l'opération « brioches » a eu lieu du 3 au 7 octobre. Vingt bénévoles ont parcouru les rues de notre village pour proposer ces brioches en échange d'un don au profit des personnes handicapées mentales soutenues par l'ADAPEI.

Le montant de la recette se monte à 2874 € pour 360 brioches soit un don moyen d'environ 8 € par brioche, ce qui est légèrement en hausse par rapport à l'an dernier.



Que soient donc remerciés tous les bénévoles pour leur dévouement fidèle et tous les donateurs pour leur générosité au profit de cet organisme humanitaire.

# Nouvelle activité

## Douceur d'Ongles

Florence Pedetti vous accueille à Roche-lez-Beaupré dans son espace consacré à la beauté des ongles.

Situé dans le même bâtiment que Espace beauté, à côté de stockerseul.com, Douceur d'ongles vous accueille **uniquement sur rendez-vous** pour une beauté des ongles.



Contact : Florence PEDETTI  
Téléphone : 06 52 76 05 61  
Adresse : ZI - 4 rue de Terre Rouge - 25220 Roche-lez-Beaupré  
Facebook : Douceur d'Ongles Roche lez Beaupré 25220  
Instagram : Douceur\_dongles



# Elections

**Pensez-y** : pour être inscrits sur les listes électorales en 2018, il faut faire vos démarches en mairie avant le 31 décembre 2017.

Pensez également à nous signaler tout changement ayant une incidence sur les listes électorales : nouvelle adresse (même lors d'un déménagement à l'intérieur de la commune), composition de la famille (exemple : départ d'un enfant majeur inscrit pour une autre commune)...

**Pour votre inscription, rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile.**





# L'arboretum de Roche



A l'occasion du 20ème anniversaire du jumelage Roche - Santa-Brigida, 10 arbres ont été plantés à l'orée du bois de Roche, en bordure du chemin menant aux Vaux et la promenade de la Cototte.

Cinq d'entre eux ont été plantés par les Rochois et les cinq autres, en provenance d'Italie, par



nos jumeaux.

On y trouve érables champêtres, chêne pubescent, merisier, alisier, hêtre, charmes, tilleul et frêne. Pour chacun d'entre eux, une plaque indique ses noms en français et en latin, avec les dessins de rameaux, feuilles et fruits.



On n'a pas oublié de noter que cela a été fait avec le concours des enfants de Roche et de Santa-Brigida.

Longue vie à ces arbustes qui perpétuent l'amitié entre nos deux villages !

## Le plateau intergénérationnel



Le plateau intergénérationnel aménagé à l'entrée de la promenade de la Cototte a vu sa réalisation terminée récemment.

Aux premiers éléments implantés en 2016 : parking, barrières, tables, bancs, espace de mise en forme, barbecue à double foyer, ont été ajoutés cet : un abri couvert, deux terrains de boules et une cabane perchée.

Ce plateau, voulu et mis en oeuvre par la municipalité actuelle, rencontre beaucoup de succès à voir avec sa fréquentation permanente où jeunes et moins jeunes viennent s'adonner à des activités physiques

et sportives, jouer aux boules, pique-niquer, cuire viande et merguez, se distraire, échanger, passer des heures agréables. Et l'on s'installe avec ses paniers à provision, ses glacières, on sort les bouteilles et le thermos, on rit, on s'amuse.



Et maintenant, les enfants vont pouvoir à leur tour connaître les joies de l'évasion et s'imaginer des aventures en forêt !

Cet espace ludique, de détente et de convivialité où tout le monde se côtoie, porte bien son nom.

## Culte : Paroisse de Beaupré

Mercredi 1er novembre, fête de la Toussaint : à 10h30, messe à Thise

Jeudi 2 novembre, commémoration des défunts : à 19h, messe à Novillars

Mardi 7 novembre : à 10h45, temps de prière à Roche-lez-Beaupré

Dimanche 5 novembre : à 10h30, messe à Vaire

Samedi 11 novembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 12 novembre : à 10h30, messe à Chalèze

Dimanche 19 novembre : à 10h30, messe à Thise

Samedi 25 novembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 26 novembre : à 10h30, messe à Chalezeule



## Etat Civil

### Naissances

Axel PONCET le 26 septembre 2017

*Toutes nos félicitations aux parents !*



### Décès

Madeleine ZORIN le 1er octobre 2017 à 100 ans  
Françoise TAVERDET le 5 octobre 2017 à 67 ans

*Nos pensées accompagnent leur famille.*



### Mariages

Ndeye DIEDHIOU et David BREDIN  
le 14 octobre 2017

*Tous nos vœux de bonheur !*



# Comité de jumelage

Chose promise, chose due !

Pour son numéro paru en octobre, le magazine "La Voce" a consacré une demi page au 20 ans du jumelage Santa Brigida - Roche-lez-Beaupré qui ont été fêtés à Roche en mai dernier.

"La Voce", c'est le magazine des Italiens en France. Depuis 1998, La Voce présente l'activité italienne en France ainsi que l'Italie sous toutes ses formes et paraît tous les 2 mois.

Plus d'infos sur [www.lavoce.com](http://www.lavoce.com)



## Cours d'italien

Il reste encore quelques places pour adultes débutants.

Nous envisageons d'ouvrir un cours d'italien pour les enfants, le mercredi après-midi (hors vacances scolaires).

Renseignements  
auprès de Madame  
GILLON au 06 52 69 26 22.



EVENTI **attorne all'Italia**



Les 20 et 21 mai 2017 s'est déroulé le XX<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre les communes de Roche Lez Beaupré (25) et Santa Brigida (BG). Parmi les délégations italiennes et françaises, l'association régionale DolceVitaliana BFC a participé à cette sympathique manifestation pleine d'émotion et nous a transmis ses photos.

Inauguration de l'arboretum par les 2 maires, Carloccio Regazzoni et Jacques Krieger ainsi que les enfants les musiciens de Santa Brigida



Ci-dessus : Renseignements du serment du jumelage



Ci-dessus et à côté : Les enfants font la ronde... Devant un public conquis

Ci-dessous : Les professeurs à la guitare et aux chants



Une partie des stands installés sur la place Le Veppa-Club. Franche Comté était bien représenté sous la houlette de Mario Issaia



ASSOCIATION  
Dolce Vita Italia  
Bourgogne  
Franche-Comté  
[dolcevitaliabioc@yahoo.fr](mailto:dolcevitaliabioc@yahoo.fr)

## La Renaissance

**Bourse aux jouets**  
**Dimanche 3 décembre**  
**de 8h à 13h**  
**Salle Lumière**

**10€ la table de 1m80**



Informations et inscriptions : 06 20 04 91 05 /  
[christelle.fay@sfr.fr](mailto:christelle.fay@sfr.fr)

**Samedi 25 Novembre 2017 à 20h**

Salle Municipale de Novillars



**Loto géant**  
organisé par le club de foot de Roche-  
Novillars (ERN)

De nombreux lots à gagner

Ouverture des portes à 18h30  
Début des jeux à 20h

*Réservations et renseignements au  
06 03 95 26 37 ou 03 81 25 43 69  
ou laboiteaquine2525@gmail.com*



## La Renaissance a fêté ses 50 ans

Samedi 16 septembre, La Renaissance, association gymnique officiellement déclarée en préfecture du Doubs en 1967, a fêté dignement son cinquantenaire.

Son président, Gérard Dudout, entouré des monitrices et moniteurs actuels et anciens et des juges pour les concours, a accueilli chaleureusement toutes les familles de Roche et des villages alentours ayant eu un jour ou l'autre l'occasion de participer à la vie de La Renaissance que ce soit quelque temps ou un grand nombre d'années. Quelque 200 personnes sont venues, souvent en famille, se reconnaître sur l'un ou l'autre des 39 panneaux couverts de photos.



La salle Lumière avait été décorée pour l'occasion par des ballons aux couleurs de La Renaissance : rouge, jaune et blanc, par des tenues de gymnastes de différentes années, par toutes les coupes reçues lors des différents concours, par le drapeau, l'écusson et la mascotte de l'association. Un très beau diaporama permettait à tous les visiteurs de retrouver des souvenirs à travers les photos qui défilaient en boucle au son d'une musique d'ambiance



Plusieurs anciens membres de La Renaissance, qu'ils soient ancien(ne) président(e) ou ancien(ne)s gymnastes ont été heureux d'être pris en photo devant le panneau de 1967 ! Certains avaient fait l'effort de venir de loin à Roche pour participer à cette fête. Quelques uns n'ont malheureusement pas été invités car leurs noms se trouvaient dans la partie perdue (pour une cause inconnue) des archives. Le Comité de gym le regrette vivement et les prie de lui pardonner cet oubli.



Comme à la fin de toute manifestation et de toute rencontre amicale, un moment de convivialité avait été organisé et tous les invités ont apprécié les toasts préparés avec soin et goût par un traiteur de notre village «Les Saveurs orientales». Un gâteau d'anniversaire confectionné par «le Fournil de Beaupré» a clos dignement cette rétrospective sur la vie de La Renaissance.

L'association remercie encore tous ceux qui ont permis la réussite de cet après-midi, que ce soit en prêtant des photos, des objets, des tenues de gym, en préparant les panneaux et le diaporama, en installant la salle Lumière, en accueillant les visiteurs et ..... en rangeant à la fin de la soirée. La Renaissance espère vivre encore longtemps et rester active et jeune d'esprit pour le bénéfice de tous les Rochois.





# Forum des Associations

Après avoir été mis en sommeil durant quelques années, le forum des associations a eu lieu le dimanche 17 septembre dans la salle Lumière.

Une dizaine des 40 associations était présente, pour expliquer leur but. Les sports de combat étaient venus en force. Les judokas de l'AJBE ayant installé des tapis, ce fut quelques démonstrations des membres de l'AIKI BUDO, AIKIDO, AJBE, KARATE, YOGA et KENDO que les 80 visiteurs ont pu voir. Différentes tables avaient été installées pour l'ATELIER ARTISANAL, QI GONG, FAMIDOST et les parents d'élèves. Le clou de la journée fut certainement lorsque M. KOVANCI a fait danser toute la salle lors de la venue de M. le Maire.

Vous pouvez retrouver toutes ces associations sur le site de la commune [www.roke-lez-beaupre.fr](http://www.roke-lez-beaupre.fr) mais aussi en venant à l'accueil de la mairie.



Pour un renouveau, les participants ont apprécié qu'on ait un weekend pour parler des bénévoles, en espérant avoir plus d'associations représentées et de visiteurs les prochaines fois.

## Tennis

Le tournoi interne de tennis intitulé « Challenge Philippe Gagneur » a eu lieu comme de coutume en ce mois de septembre et a vu une trentaine de joueurs et joueuses s'affronter, amicalement il va de soi, sur nos courts à Roche lez Beaupré.

Nous avons également invité des joueurs et joueuses du club voisin de Thise pour pimenter notre tournoi et aussi par égard pour les liens amicaux tissés au fil des années avec les membres de ce club.

La météo était de la partie, ce qui nous a permis un déroulement des différents matches sans trop de problèmes. Nous avons 3 tableaux différents :

- le tableau concernant les jeunes qui a vu la victoire de Matthieu Rouzet Saillard opposé à Clément Roussy avec le score de 4/3 1/4 4/2 ;
- le tableau messieurs opposant Jérémy Santi à Lori Yousfi a vu la victoire de Lori avec le score de 6/0 6/3 ;
- le tableau dames avec Sophie Martinet qui l'a emporté face à Magalie Llompart avec le score de 7/5 3/6 6/2.



tous les joueurs et joueuses tout l'après midi.

Après les différentes finales, les challenges ont été remis par la famille Gagneur et notre Président Nicolas Grussner, suivi par un buffet campagnard qui a pu être organisé en plein air pour clôturer de façon bien sympathique ce tournoi. Sans oublier les matches de doubles à la mêlée qui ont bien occupé

# Bibliothèque

**Attention ! Nouveau numéro de téléphone : 09 62 59 96 89**  
**Nouvelle adresse mail : lesaccrochelivres@orange.fr**

*La rentrée littéraire* touche également *le monde du 9ème Art*. Les nouveautés de la rentrée ont permis de compléter les séries comme « *Le Janitor* », « *Murena* », « *Wayne Shelton* », « *Tramp* », « *Largo Winch* », « *Aspic, Détectives de l'étrange* » et « *Les Légendaires* ». Au cours du mois de Novembre 2017, les lundis et mercredis de 15h45 à 18h30 ainsi que les samedis de 11h à 12h, une exposition d'*affiches extraites de Bandes Dessinées* vous est proposée. Quelques BD sont à vendre au prix de 2 €.



**Le Mardi des Mots** : Mardis 7 et 21 novembre 2017 de 15h45 à 17h30.

**Atelier Écriture Adultes** : Jeudi 9 novembre 2017 de 17h à 19h.

**Club-Lecture** : **Attention ! Nouveaux horaires de 17 heures à 18 heures 30.**

**Jeudi 16 novembre 2017 de 17h à 18h30 : *La Rentrée Littéraire*.**

**Apéritif thématique** : Jeudi 23 novembre 2017 de 18h à 19h30 : « *Beautés et merveilles d'un pays martyr : La Syrie* » Diaporama commenté par Jacqueline et Philippe Coutin.



Krak des Chevaliers



Palmyre



Mosquée de Damas

Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations mensuelles sur le blog [bibliothequeroche.overblog.com](http://bibliothequeroche.overblog.com)

## Histoire de Roche : Vivre à Roche entre les deux guerres, témoignage de Mauricette Incerti (suite)

Nous avions un poste de radio. placé à la cuisine. On écoutait les informations à la TSF, seulement à midi et le soir. Le matin, on n'avait pas le temps !

Tous les dimanches, nous les trois sœurs, nous allions à la messe. Pas nos parents. Ma mère n'avait pas trop de santé ; quant à mon père, au curé qui lui demandait s'il le verrait à la messe, il répondait : « Ah, bon Dieu non ! Tant que vous aurez des pratiquants pas plus honnêtes que cela, je n'irai pas à l'église ; de peur que le toit me tombe dessus ». A quoi le curé répliquait : « Je le sais, monsieur Incerti ; mais je ne peux pas les mettre à la porte ! »

Pour les fêtes, il y avait trois cierges qui étaient portés et déposés près de l'autel : celui des hommes, celui des dames et celui des enfants de Marie. C'était Madeleine Jeannin qui portait celui des filles, accompagnée par Suzanne Rognon et par moi. Madeleine décéda et c'est moi qui devait prendre sa suite. Mais il y eut une intrigue et le curé me dit : « Ce n'est pas toi qui porteras le cierge ». Je rentrai chez moi en pleurant et alors mon père me dit : « Je t'interdis dorénavant de monter au chœur de chant ». J'en eus gros sur le cœur car j'aimais bien remonter le chemin Neuf (l'actuelle rue de l'Eglise) avec Babeth Monnot. C'est elle qui tenait l'harmonium lors de mon mariage en 1939.

Néanmoins, il arrivait à mon père d'aller à la messe, le 11 novembre, à la Toussaint et aux enterrements. Durant le mois du rosaire, nous avions tous les soirs la prière, ainsi qu'au mois de mai, le mois de Marie. Pendant le temps de Noël, il y avait un sapin et la crèche et tous les soirs nous récitions notre prière près de la crèche. Pas mon père.

Le dimanche, il y avait une messe tôt le matin au cours de laquelle on pouvait communier. Puis à 10h, c'était la grand-messe où on ne communiait pas. L'après-midi, à 14h, c'était les vêpres. Tous les dimanches.

Il y avait tous les ans la procession de la Fête-Dieu ; on chantait des cantiques, on s'arrêtait devant les repositoires pour y prier ; ma mère faisait le repositoire qui était devant chez nous, elle le garnissait de fleurs. Les Enfants de Marie portaient un voile. Dans la paroisse, il y avait les riches et les pauvres. Lors du décès dans une famille riche, les couronnes étaient en perles. Les familles pauvres ne pouvaient pas payer de telles couronnes et ma mère alors faisait les couronnes pour eux avec des roses en papier ; mon père allait chercher de la mousse, du lierre pour les façonner et les décorer. Pour les enfants, c'était des roses blanches.

Il y avait un patronage le jeudi pour les filles ; on faisait des promenades, des jeux, on lisait, on jouait au loto. Le catéchisme, on le faisait avec le curé, d'abord dans l'église, puis plus tard dans la petite salle à l'arrière de la sacristie. C'était des prêtres qui venaient de l'extérieur qui nous faisaient passer les examens.



*A suivre...*

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER  
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,  
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET  
Impression ESTIMPRIM - Besançon  
[mairie@roche-lez-beaupre.fr](mailto:mairie@roche-lez-beaupre.fr)